

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 22 mai 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE :

- Monsieur Claude Lessard, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 avril 2012 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
 - a. Nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique St-Louis ;
 - b. Nouvelles enseignes aux abris postaux et au Club Nautique ;
 - c. Chapelle St-Louis ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 228 chemin Thomas-Maher ;
9. Contrat de déneigement ;
10. Dépôt du rapport de Mme Guérard concernant le Club Nautique ;
11. Avis de motion du règlement sur la rémunération des élus ;
12. Imposition d'une amende pour le 1054, Chemin Thomas-Maher ;
13. Demande d'autorisation pour la transmission des rôles à la CMQ ;
14. Suivi Projet du Parc-Maher ;
15. Mandat Roy-Vézina ;
16. Avis de motion du règlement d'emprunt de 600 000 \$;
17. Autres sujets ;
18. Période de questions
19. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

046-2012

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté les points suivants au varia soit :

- a) Parc Maher;
- b) Balayage de la route.

ADOPTÉ

047-2012

Adoption du procès-verbal des délibérations De la séance du 16 avril 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 avril 2012, tel que soumis.

ADOPTÉ

048-2012

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'avril 2012 ;
- Conciliation bancaire au 30 avril 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'avril 2012 ;

ADOPTÉ

049-2012

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

050-2012

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil la liste des permis émis au cours du mois d'avril 2012 pour un montant de 39 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de l'inspecteur.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

051-2012 **Rapport de la directrice générale et**
suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Mme Viviers fait un suivi de certains dossiers qui étaient demeurés en suspens.

- a) **Nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique.** Ils devraient être livrés d'ici peu mais auparavant il faudrait ajouter du sable pour agrandir le terrain actuel afin que Jambette Évolujoux puisse installer le mur d'escalade entre autre.
- b) **Nouvelles enseignes aux abris postaux et au Club Nautique.** Les nouvelles esquisses ont été présentées tel que les membres en avaient décidé et seront prêtes en juin. Les enseignes devraient être installées avant l'ouverture du Club.
- c) **Chapelle St-Louis.** Les messes débiteront le 24 juin 2012 et Mgr Denis Grondin a accepté de célébrer une messe cet été, la date restant à confirmer. Nous en profiterons pour faire le « Déjeuner du curé » en son honneur.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de la directrice générale

ADOPTÉ

052-2012 **Demande de dérogation mineure**
Pour le 228 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault présente aux membres du Conseil une demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine creusée à 2 mètres de la ligne de lot alors que le règlement exige une distance de 5 mètres.

Après étude et discussion de la demande, on en conclut qu'il ne s'agit pas là d'une dérogation puisqu'il y a de la place pour placer la piscine ailleurs sur le terrain du propriétaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure présentée pour le 228, Chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉ

Contrat de déneigement

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

053-2012

**Dépôt du rapport de Mme Diane Guérard
Concernant le Club nautique St-Louis**

Madame Viviers remet aux membres du Conseil le rapport préparé par Mme Diane Guérard relativement au fonctionnement du Club Nautique St-Louis suite au mandat qui lui a été confié.

Après discussion, il est suggéré de demander à Mme Guérard de préparer une offre de services concernant la poursuite du mandat confié à la lumière des changements suggérés et qui seront mis en application durant la saison estivale.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de Mme Guérard et d'attendre l'offre de services écrite pour la suite de ce mandat.

ADOPTÉ

054-2012

Avis de motion du règlement sur la rémunération des élus

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Claude Lessard qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant la rémunération des élus municipaux.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

055-2012

Imposition d'une amende pour le 1054, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil copie d'un avis d'infraction transmis au propriétaire du 1054 Chemin Thomas-Maher qui a érigé une construction sans avoir préalablement demandé un permis. Il remet également copie de la réponse reçue du propriétaire.

Après examen desdits documents et considérant qu'une construction a été érigée sur la propriété sans avoir demandé de permis,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser Monsieur Bourgault à transmettre un constat d'infraction avec imposition de l'amende minimale au propriétaire et de lui demander de faire une demande de permis pour cette construction tout en acquittant les frais d'une telle demande pour se conformer à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Visite de terrain avec entrepreneurs

Bordereau de soumission

Adjudication du contrat

Documents administratifs

PARTIE II : MISE EN ŒUVRE

Coordination des travaux de mise en œuvre

Attestation de conformité

Assister aux réunions de chantier (4 réunions)

Plans « TQC »

Vérification des dessins d'atelier

Manuels d'exploitation et d'entretien

Surveillance permanente des travaux (4 semaines)

Portfolio photographique des travaux

Inspection finale des travaux (1 visite)

Relevé d'implantation des ouvrages installés

Mise en service des équipements

Formation du personnel

EXCLUSIONS :

Frais de laboratoire (granulométrie des matériaux, essais de compaction Protor modifié, béton de ciment, etc.)

Le tout tel qu'il appert de l'offre de service au montant de 21 420 \$.

058-2012

Avis de motion du règlement d'emprunt de 600 000 \$

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Guy Jacob qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement d'emprunt de 600 000 \$ sera présenté concernant le projet de réseau communautaire pour le Parc Maher.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

059-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 21h25.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire